

Région de Bruxelles-Capitale

Formulaire *easyPermit*

Déclaration

Installations de classe 1C et 3

Commune du lieu de l'exploitation
(concernée par la demande)

Choisissez une commune.

Ce formulaire est destiné à être rempli sur un ordinateur connecté à internet. Ceci vous donne l'accès aux informations complémentaires via les hyperliens et les logos ⓘ

Utilisez-vous le bon formulaire ?

Vous disposez déjà d'une autorisation (permis d'environnement ou déclaration) et vous y rajoutez une installation classée ? Vous devez utiliser [le formulaire de modification de permis](#) d'environnement.

Votre activité concerne un désamiantage, un captage, un système géothermique ou la diffusion de musique amplifiée après minuit ? Vous devez utiliser [un formulaire spécifique](#).

Comment remplir ce formulaire et constituer votre dossier de déclaration ?

Fournissez-nous un **dossier le plus complet possible** pour que nous puissions analyser votre déclaration et la déclarer complète rapidement.

Votre dossier doit comprendre :


- ✓ Le formulaire de déclaration complété et signé ;
- ✓ Toutes les annexes (voir le [tableau répertoire des annexes](#)) ;
- ✓ Les copies nécessaires (voir ci-dessous [le tableau](#) en fonction de la classe).

Il se peut toutefois que nous vous demandions d'autres informations complémentaires par la suite, lorsque nous analyserons votre dossier ou après la visite de vos installations. Par exemple, une fiche technique spécifique à vos installations.

Légende utilisée dans le formulaire

ⓘ *Passez simplement votre souris sur ce logo pour faire apparaître une information complémentaire. Ne tenez pas compte de « ctrl+click ».*

Comment et où envoyer le dossier complet ?

Classe de déclaration ¹	Autorité compétente	Envoi par la poste par courrier simple ou par un courrier recommandé 	Envoi par courrier électronique c'est le mode de communication le plus simple et le plus rapide
Classe 3	Commune	En 1 exemplaire à l'adresse de la commune concernée	Renseignez-vous auprès de la commune compétente .
Classe 1C	Bruxelles Environnement	En 1 exemplaire à l'adresse suivante : Site de Tour & Taxis Division Autorisations et partenariats Avenue du Port 86C/3000 1000 Bruxelles	permit-pemv@environnement.brussels

Si vous envoyez votre dossier à Bruxelles Environnement par voie électronique, respectez la procédure prévue à cet effet sinon votre déclaration risque de ne pas être traitée ou d'être traitée moins rapidement :

- Remplissez et renvoyez-nous le [formulaire de demande de communication électronique](#). Vous ne devez remplir ce formulaire qu'une seule fois pour toutes vos demandes.
- Envoyez [par courrier électronique](#) 1 exemplaire de votre dossier comprenant le formulaire et ses annexes établi en fonction de la classe de votre déclaration. Reportez-vous au tableau ci-dessus.
- Vous devez toujours recevoir un accusé de réception dans les 5 jours qui suivent l'envoi de votre dossier.
Si vous ne le recevez pas, c'est que nous ne l'avons pas reçu.
Prenez alors contact avec [notre service](#).
- Envoyez-nous un accusé de réception des documents que nous vous envoyons par voie électronique dans les 5 jours qui suivent notre envoi.

Si votre déclaration concerne une administration communale (classe 3²), prenez contact avec l'administration communale pour savoir comment envoyer votre dossier de manière électronique. Consultez [la liste reprenant les adresses des communes](#).

Suite de la procédure

Pour connaître la suite de la procédure, vous pouvez consulter nos pages d'informations :

- [Déclaration de classe 1C](#)
- [Déclaration de classe 3](#)

Besoin d'aide ?

Contactez :

¹ et ² Si votre activité ou votre projet comprend plusieurs installations de classes 3 et 1C, vous devez envoyer votre dossier à Bruxelles Environnement. Vous ne devez donc faire qu'une seule déclaration préalable, même si vous avez plusieurs installations classées.

- hub.brussels si votre demande concerne une entreprise ou un commerce, via [mail](#);
- Dans les autres cas :
 - **Bruxelles Environnement** (classe 1C), également via [mail](#).
 - **Le service environnement de la commune concernée par votre demande** (classe 3)
 -

Repertoire des cadres

Cadre 1 : Informations relatives au demandeur – contact !	5
Cadre 2 : Votre demande.....	6
Cadre 3 : Installations classées de cette demande.....	7
Cadre 4 : Horaires de fonctionnement	9
Cadre 5 : Conservation de la nature.....	10
Cadre 6 : Plans et description du site d'exploitation.....	11

Lieu d'exploitation

Lieu de l'exploitation	
Rue	
N° et boîte	
Code postal	
Commune	

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 1 : Informations relatives au demandeur – contact

A Informations relatives au demandeur	
!	! Votre identité comme demandeur <i>Cochez une seule case.</i>
<input type="checkbox"/> 4 Personne physique	
Nom	
Prénom	
Rue	
N° et boîte	
Code postal	
Commune	
<input type="checkbox"/> 4 Personne morale	
Nom	
Forme juridique	
N° d'entreprise	
N o m d u représentant	
Prénom du représentant	
Siège social	
Rue	
N° et boîte	
Code postal	
Commune	

!	Comme demandeur représentez-vous une personne morale de droit public ⓘ ?	
	<input type="radio"/>	Oui
	<input type="radio"/>	Non
!	Comme demandeur êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble où se trouve l'exploitation concernée par la demande ?	
	<input type="radio"/>	Oui
	<input type="radio"/>	Non
B Contact		
!	Personne de contact ⓘ <i>si identique au demandeur, complétez uniquement les champs « E-mail » et « GSM/Téléphone ».</i>	
	Nom	
	Prénom	
	Fonction	
	Nom de la société	
	Rue	
	N° et boîte	
	Code postal	
	Commune	
	E-mail	
	GSM / Téléphone	
!	Adresse où envoyer le courrier pour cette demande <i>Cochez une seule case.</i>	
	<input type="radio"/>	Adresse du demandeur
	<input type="radio"/>	Adresse de la personne de contact

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 2 : Votre demande

Objet de la demande ⓘ	
✓	✓ Précisez en quelques mots l'objet de la demande :

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 3 : Installations classées de cette demande

Comment procéder pour déterminer les **installations classées** de votre activité ?

Consultez [l'outil easyPermit](#). Cet outil vous permet de générer le **tableau de vos installations classées** ainsi que les **documents et informations** à fournir pour ces installations classées.

Joignez :

- ! en **annexe 1** le **tableau de vos installations classées** obtenu via [l'outil easyPermit](#)
- ! en **annexe 2** les **documents et informations** spécifiques à vos installations classées renseignés dans ce même outil [📄](#)

[Retour au répertoire des cadres](#)

Etude de sol

A Exploitation d'activité à risque pour le sol

!

- ✓ Identifiez toutes les activités potentiellement à risque en projet ou existantes à l'aide du tableau de vos installations classées obtenu via [l'outil easyPermit](#) ou consultez [la liste complète des installations classées](#). Les activités potentiellement à risque sont indiquées à l'aide d'une « X » dans la colonne « suspicion d'activité à risque »

Vous devez ensuite vérifier les deux points suivants, dans l'ordre, pour savoir si ces installations sont réellement à considérer comme activités à risque, au sens de [l'arrêté bruxellois du 17 décembre 2009 relatif aux activités à risque](#) (cf. article 2, §2) :

1. Si les activités potentiellement à risque que vous avez identifiées sont séparées du sol par un niveau (étage ou sous-sol), éliminant toute voie de communication entre les produits polluants présents dans votre exploitation et le sol, elles ne sont pas à considérer comme activités à risque.

Exemple : une citerne de mazout de plus de 500 litres dans un local situé au-dessus d'une cave

2. Pour les activités potentiellement à risque qu'il vous reste suite au point 1. ci-dessus, vérifiez dans la colonne « limitations » du tableau repris dans [l'arrêté bruxellois du 16 juillet 2015](#) s'il existe une exception pour l'installation classée concernée.

Exemple pour la rubrique 88 : Un dépôt de mazout jusqu'à 10.000 litres n'est pas une activité à risque, à moins qu'il ne soit destiné à alimenter des véhicules

Consultez [les questions les plus fréquemment posées](#) concernant le lien entre le permis d'environnement et les études de sol

Si vous avez des questions spécifiques, envoyez-les [par mail](#) ou contactez par téléphone le [Facilitateur sol](#) au 02/775 75 75

!

Une ou plusieurs de vos installations sont-elles classées comme activités à risque pour le sol ou pour les eaux souterraines ?

Cochez une seule case

	④	Oui								
	④	Non								
	!	Si vous avez répondu NON , passez <i>directement</i> au <u>point B</u> : Actes et travaux en contact avec le sol								
	!	Si vous avez répondu OUI , une reconnaissance de l'état du sol (RES) doit être réalisée en vertu de l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués . Le cas échéant, une dispense de réaliser une telle reconnaissance peut être obtenue auprès de Bruxelles Environnement. Cette étude doit obligatoirement être effectuée par un expert en pollution du sol qui se charge de l'introduire via la plateforme officielle BRUSOIL.								
	!	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Veuillez indiquer la référence du dossier et la date d'introduction de l'étude sur BRUSOIL</td> <td>Référence :</td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Exemple : SOL/00263/2010</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Date d'introduction:</td> <td></td> </tr> </table>	Veuillez indiquer la référence du dossier et la date d'introduction de l'étude sur BRUSOIL	Référence :		<i>Exemple : SOL/00263/2010</i>			Date d'introduction:	
Veuillez indiquer la référence du dossier et la date d'introduction de l'étude sur BRUSOIL	Référence :									
	<i>Exemple : SOL/00263/2010</i>									
	Date d'introduction:									
B	Actes et travaux en contact avec le sol <i>Exemples : extension du bâtiment en contact avec le sol, excavation superficielle pour réalisation d'une nouvelle dalle, d'une cave, d'un chauffage par le sol, conversion d'un local en contact avec le sol (pas de cave dessous) à usage industriel/artisanal vers un usage d'habitation ou horeca, destruction d'un revêtement existant pour faire un jardin.</i>									
	Si, suite à votre analyse effectuée au point A ci-avant, vous êtes tenu de réaliser une reconnaissance de l'état du sol (RES), <i>vous pouvez passer directement au cadre 6 : Horaires de fonctionnement</i>									
!	Votre projet concerne-t-il des actes et travaux sur une superficie > 20m² ? <i>Cochez une seule case</i>									
	④	Oui								
	④	Non								
	!	Si vous avez répondu NON , passez <i>directement</i> au <u>cadre 6</u> : Horaires de fonctionnement								
	!	Si vous avez répondu OUI , ✓ Identifiez la catégorie du sol des parcelles cadastrales du site d'exploitation sur la cartographie de l'inventaire de l'état du sol Consultez la page internet sur l'inventaire de l'état du sol pour plus d'informations.								
!	La catégorie du sol d'une ou plusieurs parcelles cadastrales du site d'exploitation est-elle de catégorie 0 ou combinée à 0 ? <i>Cochez une seule case</i>									
	④	Oui								
	④	Non								
	!	Si vous avez répondu NON , passez <i>directement</i> au <u>cadre 6</u> : Horaires de fonctionnement								

!	<p>Si vous avez répondu OUI, une reconnaissance de l'état du sol (RES) doit être réalisée en vertu de l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués. Le cas échéant, une dispense de réaliser une telle reconnaissance peut être obtenue auprès de Bruxelles Environnement.</p> <p>Cette étude doit obligatoirement être effectuée par un expert en pollution du sol qui se charge de l'introduire via la plateforme officielle BRUSOIL.</p>		
!	<p>Veillez indiquer la référence du dossier et la date d'introduction de l'étude sur BRUSOIL</p>	Référence :	
<p><i>Exemple : SOL/00263/2010</i></p>			
		Date d'introduction:	

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 4 : Horaires de fonctionnement

<p>④ Pas concerné</p> <p><i>Vous n'êtes pas concerné si la déclaration concerne exclusivement un ou plusieurs immeubles affectés à du logement</i></p>	
<p>Indiquez les horaires de fonctionnement des différentes activités exercées sur le site d'exploitation.</p>	
<p>Activités – Ateliers - Équipements</p>	<p>Horaire (Jours et Heures)</p> <p><i>Indiquez du ... au ..., de ...h à ...h.</i></p> <p><i>Si un équipement ne peut être arrêté la nuit, indiquez 24h/24.</i></p>

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 5 : Conservation de la nature

Pour savoir si votre projet ou votre installation se trouve dans la zone d'incidence d'une zone [Natura 2000](#) ou d'une réserve naturelle ou d'une réserve forestière, consultez la [carte de la biodiversité en région bruxelloise](#).

- ➔ Entrez l'adresse du lieu d'exploitation dans le bandeau inférieur
- ➔ Dans l'onglet « Données et recherche », cochez « zone d'incidences sur Natura 2000 et réserves (60m) ».

Votre projet ou votre installation se situent-ils dans la zone d'incidence (zone orange) ?

Oui

Non

! Si vous avez répondu **OUI**,
une évaluation appropriée des incidences pourrait vous être demandée par l'autorité compétente si le projet est susceptible d'affecter le site « Natura 2000 » de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres projets.

! Si vous avez répondu **NON** mais que vous disposez tout de même de toute autre étude ou information qui concernent les espaces verts ou naturels (par exemple : plan d'abattage d'arbres, aménagements paysagers...),

Joignez-les en **annexe 3**

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 6 : Plans et description du site d'exploitation

A	Pour les projets de construction									
!	Si vous n'avez pas encore de numéro de police									
	<p>Joignez en annexe 4.1 un extrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la matrice cadastrale et - Du plan parcellaire <p>Indiquant clairement les parcelles ou les parties de parcelles concernées par votre demande.</p>									
B	Dans tous les cas									
!	Plan d'implantation du site d'exploitation									
	<p>Joignez en annexe 4.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un plan d'implantation du site d'exploitation à une échelle lisible en format A3 maximum. - Si ce plan n'est pas assez lisible, joignez également des plans zoomés des différentes parties du site. <p><i>Les plans doivent indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> o <i>L'orientation ;</i> o <i>Le tracé des voiries contiguës au site et leur dénomination ;</i> o <i>Les sens empruntés par la circulation automobile ;</i> 									
!	Plans des installations									
	<p>Joignez en annexe 4.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans des installations classées dressés à une échelle lisible en format A3 maximum montrant clairement l'implantation des éléments suivants : <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;"></td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">Voir cadre</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">o Tous les points de rejet d'eaux usées (en eaux de surface, à l'égout, par infiltration)</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">1</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">o Vos installations classées</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">4</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">o Toutes les informations qui vous sont demandées via le résultat de l'outil <i>easyPermit</i> (si d'application)</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">4</td> </tr> </table>			Voir cadre	o Tous les points de rejet d'eaux usées (en eaux de surface, à l'égout, par infiltration)	1	o Vos installations classées	4	o Toutes les informations qui vous sont demandées via le résultat de l'outil <i>easyPermit</i> (si d'application)	4
	Voir cadre									
o Tous les points de rejet d'eaux usées (en eaux de surface, à l'égout, par infiltration)	1									
o Vos installations classées	4									
o Toutes les informations qui vous sont demandées via le résultat de l'outil <i>easyPermit</i> (si d'application)	4									
!	Photos du site									
	<p>Joignez éventuellement en annexe 4.4 les photos des installations classées. Ces photos doivent nous permettre d'évaluer correctement la situation. Elles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> o En couleur o Numérotées o Référencées avec leurs numéros sur le plan des installations. 									

[Retour au répertoire des cadres](#)

Répertoire des annexes

Pour que votre déclaration soit complète, vous devez lui joindre **toutes les annexes listées dans ce répertoire** pour les cadres qui vous concernent.

Comment procéder ?

Numérotez chacune des annexes dans l'ordre imposé dans le répertoire ci-dessous.
Reprenez-les dans le même ordre et avec le même intitulé que dans le répertoire ci-dessous.
Cochez les cases qui correspondent aux annexes jointes.
Si vous avez des annexes supplémentaires à joindre :

- Placez-les en dernier lieu
- Attribuez-leur un numéro.

Répertoire des annexes

N° de l'annexe	Case à cocher	Intitulé de l'annexe	Cadre du formulaire
1	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableau des installations classées	4
2	<input checked="" type="checkbox"/>	Documents et informations spécifiques à vos installations classées renseignés dans l'outil <i>easyPermit</i>	4
3	<input checked="" type="checkbox"/>	Évaluation appropriée des incidences (Natura 2000)	7
4			
4.1	<input checked="" type="checkbox"/>	Extrait de la matrice cadastrale et du plan parcellaire	8
4.2	<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan d'implantation du site	8
4.3	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plans permettant la localisation des installations	8
4.4	<input checked="" type="checkbox"/>	Photos des installations	8

[Retour au répertoire des cadres](#)

Votre signature

Vos nom et prénom :	
Agit en qualité de :	
Déclare que toutes les informations exposées dans cette déclaration exactes.	
Date :	
Votre signature :	

Si le signataire n'est pas le futur titulaire ou le représentant légal du futur titulaire de la déclaration, vous devez joindre un **mandat en un exemplaire**.

Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l'autorisation qui en découle produit des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s'imposent suite à une cessation d'activité.

Bruxelles Environnement est soumis à des obligations de transparence de l'information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail à l'adresse permit@environnement.brussels ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).